

ADRESSE EXPEDITEUR

ADRESSE  
INTERLOCUTEUR

VILLE, le

**Objet : Demande communication du Diagnostic Technique Amiante de  
l'école/du collège/du lycée XXXX**

Monsieur (Madame) le Maire / le Directeur académique des services  
départementaux de l'éducation nationale,

Je vous contacte en qualité de **enseignant/chef d'établissement/président  
d'association de parents d'élèves/...** de **l'école/du collège/du lycée XXXX**.

En vertu des articles R1334-14 et R1334-29-5 du Code de la santé publique, les  
propriétaires, qu'ils soient privés ou publics, d'immeubles bâtis dont le permis de  
construire a été délivré avant le 1er juillet 1997, doivent constituer et conserver un  
Dossier Technique Amiante (DTA).

L'article R. 1334-29-5 du Code de la santé publique précise que le DTA doit être  
tenu à la disposition des occupants de l'école, du directeur, de la directrice  
académique, Directrice des services départementaux de l'éducation nationale, des  
représentants du personnel, etc.

Dans ce contexte, en vertu de l'article R. 311-1 du Code des relations entre le public  
et l'administration, je sollicite par la présente la communication de l'ensemble des  
pièces du DTA de l'école XXX, dans un délai de 15 jours à compter de la réception  
du présent courrier.

Je vous remercie de bien vouloir m'indiquer les modalités de communication de ces  
documents et me tiens à votre disposition pour échanger.

Veuillez agréer **Monsieur (Madame) le Maire / le Directeur académique des services  
départementaux de l'éducation nationale,** l'expression de ma parfaite  
considération.

*Copie à :*

- *M. ou Mme. XXXX Assistant de prévention*

- *Inspection de l'Education Nationale.*